



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1713

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association La Caravane des 10 mots - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2010 : La langue comme facteur de cohésion sociale

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1713**

commission principale : urbanisme

objet : **Association La Caravane des 10 mots - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2010 : La langue comme facteur de cohésion sociale**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) rappelle dans ses principes généraux que les populations concernées par la politique de la ville représentent un apport utile pour l'ensemble de l'agglomération par leur diversité d'origine et de culture. A ce titre, elles doivent être en capacité de contribuer au développement de la ville.

L'association La caravane des 10 mots contribue à cet objectif en réalisant un travail mixant des artistes et des habitants de quartiers en politique de la ville autour du concept de "La langue comme facteur de cohésion sociale". Cette action consiste à conduire les habitants qui y participent à réaliser un travail d'expression écrite et orale ainsi que de création artistique à partir de la langue française.

Cette action se déroule en plusieurs volets :

- un volet permanent : la réalisation d'environ 150 ateliers de travail par an autour de la langue comme outil de créativité, mais aussi d'intégration et de cohésion sociale. Ces ateliers comportent chacun 12 à 15 personnes et mobilisent une trentaine d'artistes pour leur animation,

- un volet événementiel d'agglomération qui aura lieu du 7 au 10 octobre 2010 : celui-ci consistera en un parcours d'une caravane qui va visiter une quinzaine de communes de l'agglomération avec organisation d'une exposition, de forums avec les enfants, de débats avec des artistes ou experts reconnus de la langue française (une soixantaine de personnalités). Ce parcours donnera lieu à la réalisation d'un film documentaire et d'un ouvrage,

- un volet international : "La Caravane des 10 mots" est en réseau avec 25 pays différents et avec le secrétariat à la francophonie. Dans ce cadre, un certain nombre de participants étrangers seront présents à la manifestation organisée à Lyon du 7 au 10 octobre 2010. Ensuite, la caravane partira pour Montreux en Suisse où elle va participer au sommet annuel de la Francophonie.

Par son ampleur, son adéquation aux objectifs du CUCS, son esprit d'ouverture et sa dimension internationale, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 30 000 € (aucune subvention versée en 2009).

Le budget prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
caravanes et DVD	49 000 €	partenaires internationaux	249 500 €
frais globaux forum	74 500 €	Etat	172 920 €
étapes Forum itinérant	162 500 €	Région	50 000 €
coordination générale	128 000 €	Europe	36 250 €
ateliers internationaux	53 800 €	Communauté urbaine	30 000 €
film	27 600 €	Mécénat	16 900 €
autres charges	98 350 €	divers	39 080 €
Total	594 650 €	Total	594 650 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'association La Caravane des 10 mots dans le cadre du concept de "La langue comme facteur de cohésion sociale", pour l'année 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association La Caravane des 10 mots définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0530, selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € en 2010,

- 10 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.